

ASSEMBLEE GENERALE 2009
-
Rapport de gestion de l'exercice 2008

Préambule

Règles et méthodes comptables

Bilan actif

Bilan passif

Détail des charges

Détail des produits

Exécution de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Conclusion

Annexes

Compte de résultat par projet

Liste du personnel du Plan Bleu

Rapports du commissaire aux comptes (livret séparé)

Liasse fiscale 2008 (livret séparé)

Préambule

L'association « Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée » est régie selon les statuts modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 octobre 1999.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 6 mai 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le bureau de l'association s'est réuni le 08 avril, puis le 13 octobre.

Les comptes présents comptes ont été arrêtés par le bureau, au cours de la réunion du 03 avril 2009.

Règles et méthodes comptables

Tenue de la comptabilité, présentation et certification :

Les comptes annuels sont établis par Loïc FIQUET, responsable administratif et financier. Ils sont arrêtés par le bureau de l'association réuni à cet effet avant l'assemblée générale. Les comptes font l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes, Monsieur Serge DURIF, nommé pour une durée de 6 ans, conformément aux dispositions en vigueur, et dont le mandat a été renouvelé lors de la l'assemblée générale tenue en 2003.

Cadre fiscal :

Comme suite à la circulaire du Premier Ministre du 14 septembre 1998 relative au développement de la vie associative et à l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, et en réponse aux informations fournies par le Plan Bleu, l'administration fiscale a statué sur le régime fiscal applicable à l'association, et exonère le Plan Bleu des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés au taux normal, et taxe professionnelle - courrier daté du 28 février 2000).

Règles et méthodes comptables générales :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été établis en conformité aux conventions générales comptables conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Les créances en euro sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et en-cours détenus en monnaie étrangère sont valorisés au cours de la monnaie au dernier jour de l'exercice. Si, à la clôture, leur valorisation est inférieure à leur valeur de comptabilisation initiale, une provision pour dépréciation est inscrite.

Les pertes latentes sur les actifs font l'objet d'une provision.

Règles et méthodes comptables spécifiques au Plan Bleu :

L'Association tient depuis le 01^{er} janvier 1994 une comptabilité d'engagements. Ainsi, pour répondre aux règles de prudence, d'indépendance des exercices et pour assurer un traitement uniforme de la comptabilité, toutes les charges, qu'elles soient réglées en totalité ou non, sont enregistrées dès la naissance du contrat correspondant.

A la clôture, des charges constatées d'avance sont enregistrées lorsque la livraison n'est pas complète et si de ce fait la créance du fournisseur n'est pas entière.

Depuis le 01 janvier 2006, les commandes de prestations engagées au cours de l'exercice et non livrées à la clôture font l'objet d'une comptabilisation en charge, la contrepartie étant versée sur un compte « de fonds dédiés sur subvention », conformément au PCG des associations.

Les produits sont comptabilisés en fonction de la nature du contrat passé avec le financeur. On distingue 3 natures de contrat auxquels sont appliquées les méthodes suivantes :

- les contrats de subvention fixe allouée pour un projet défini : La subvention est inscrite en totalité en produits. Le total des charges effectivement engagées pour l'exécution du projet est calculé en fin d'année (extrait de la comptabilité analytique). Ce total est éventuellement majoré de l'allocation forfaitaire pour frais de gestion qui est accordée au Plan Bleu par le financeur. Il en résulte une somme égale au coût éligible du projet. Si ce coût est inférieur au montant de la subvention comptabilisée, la différence est comptabilisée sous forme d'un produit constaté d'avance qui viendra compléter le budget de l'exercice suivant.
- les contrats de remboursement « à l'Euro près » : En fin d'année, le total des dépenses éligibles du projet ainsi financé est extrait de la comptabilité analytique. On y ajoute, si elle est prévue, l'allocation forfaitaire de frais de gestion accordée au Plan Bleu. Cette somme constitue le montant de la créance du Plan Bleu sur le financeur pour l'exercice. Elle est enregistrée en compte de produits, et au débit du financeur.
- les contrats atypiques : Certains contrats n'entrent pas dans l'une des 2 catégories ci-dessus. Ils sont très rares. Chaque contrat est analysé afin de déterminer comment la créance du Plan Bleu doit être inscrite. La situation globale des engagements du Plan Bleu est déterminée en prenant en compte, depuis le début du projet, le montant des avances reçues sur le financement du projet, et le montant des dépenses éligibles engagées par le Plan Bleu. Ainsi le montant et le sens de la créance à la fin de l'exercice sont connus. On ajuste la position du compte de tiers pour qu'il reflète ce résultat, par mouvement d'un compte de produit.

Le bilan est établi de manière à refléter fidèlement les engagements financiers du Plan Bleu en tenant compte des contrats passés avec les tiers. Notamment les comptes de tiers débiteurs ne reflètent que ce qui est juridiquement exigible à la date de clôture. Il résulte de cette règle que les sommes engagées au titre d'un projet, mais non éligibles au remboursement par son financeur, ne sont pas portées à son débit. Il en résulte également qu'un programme

remboursé à l'Euro près, même exécuté à 100%, n'est porté au débit du financeur que pour le montant exact des dépenses engagées. En revanche, une subvention forfaitaire pour frais de gestion (cas de la dotation du Plan d'Action pour la Méditerranée) est enregistrée pour sa totalité à la clôture car elle est juridiquement exigible en totalité, indépendamment du niveau d'exécution du programme de travail (sous réserve que les frais de gestion soient au moins égaux à cette dotation, ce qui est toujours le cas).

Comptabilité analytique :

La comptabilité analytique est tenue sur trois axes : Financeur / Projet / Imputation selon le plan comptable du Programme des Nations unies pour l'Environnement. Toute charge est donc systématiquement imputée sur ces 3 axes, chacun des axes étant mouvementé pour la totalité de la charge

Sur l'axe financeur est déterminé le tiers qui se verra sollicité pour prendre en charge la dépense. Les frais de fonctionnement, c'est-à-dire toutes les charges hors projet non affectées à un financeur ou encore les charges de projet non éligibles au financement externe (pour des raisons contractuelles notamment) sont comptabilisés sur un compte unique : 7000 : Plan Bleu. Pour connaître l'éligibilité d'une charge, il s'agit, non de savoir si la charge va être remboursée par le financeur, mais si elle sera couverte directement ou forfaitairement par le financement du projet.

L'axe projet est mouvementé en fonction de l'objet de la charge, indépendamment de sa source de financement.

L'axe d'imputation selon le plan comptable UNEP reflète le plan comptable utilisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour comptabiliser les charges de projet par nature. Deux modes d'enregistrement sont utilisés sur cet axe, en fonction des obligations de reporting imposées. Si le financeur exige qu'un reporting par nature de charge soit établi (téléphone, documentation, etc.), on impute les comptes définis par le Plan Comptable UNEP. Si le financeur impose un reporting par finalité d'emploi (par exemple : « réunion de formation N° 1 à l'étranger »), il est alors créé, sur l'axe UNEP, une ligne d'affectation qui enregistrera toutes les charges affectées à cette finalité, indépendamment de leur nature.

De la même façon, les produits sont comptabilisés analytiquement en fonction du financeur d'origine, du projet qu'ils concernent, et dans un compte de produit selon le plan comptable UNEP.

Autres informations

Evènements significatifs de l'exercice 2008

En Novembre 2008, les locaux de l'association ont été fortement endommagés par l'incendie de 4 véhicules stationnés sur le parking situé sous l'aile Nord du bâtiment.

Des locaux provisoires ont du être utilisés pendant plusieurs semaines, le temps pour le Plan Bleu de réhabiliter une partie des locaux sinistrés, dans lesquels le personnel y exerce, depuis son retour début janvier 2009, inconfortablement son activité. Cette réhabilitation a nécessité l'avance de fonds pour environ 57.442 euros. A ce jour, la prise en charge de ces sommes ne fait l'objet d'aucun accord par les assureurs du Plan Bleu. Ce montant constitue donc une charge exceptionnelle qui n'a fait l'objet d'aucune écriture de produit à recevoir sur l'exercice 2008.

Le Conseil Général des Alpes Maritimes, propriétaire des locaux, a entamé la procédure nécessaire en vue de débloquer les crédits nécessaires à la réfection du bâtiment. A ce jour, toutefois, les travaux n'ont pas commencé.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2008

Néant

Sources du rapport de gestion

Pour chaque analyse qui suit, la source utilisée est celle qui a été considérée comme apportant l'information la plus utile. Selon le cas, il s'agit soit de la comptabilité analytique, soit de la comptabilité générale. A chaque fois cette source est précisée.

Bilan : Passif

Résultat

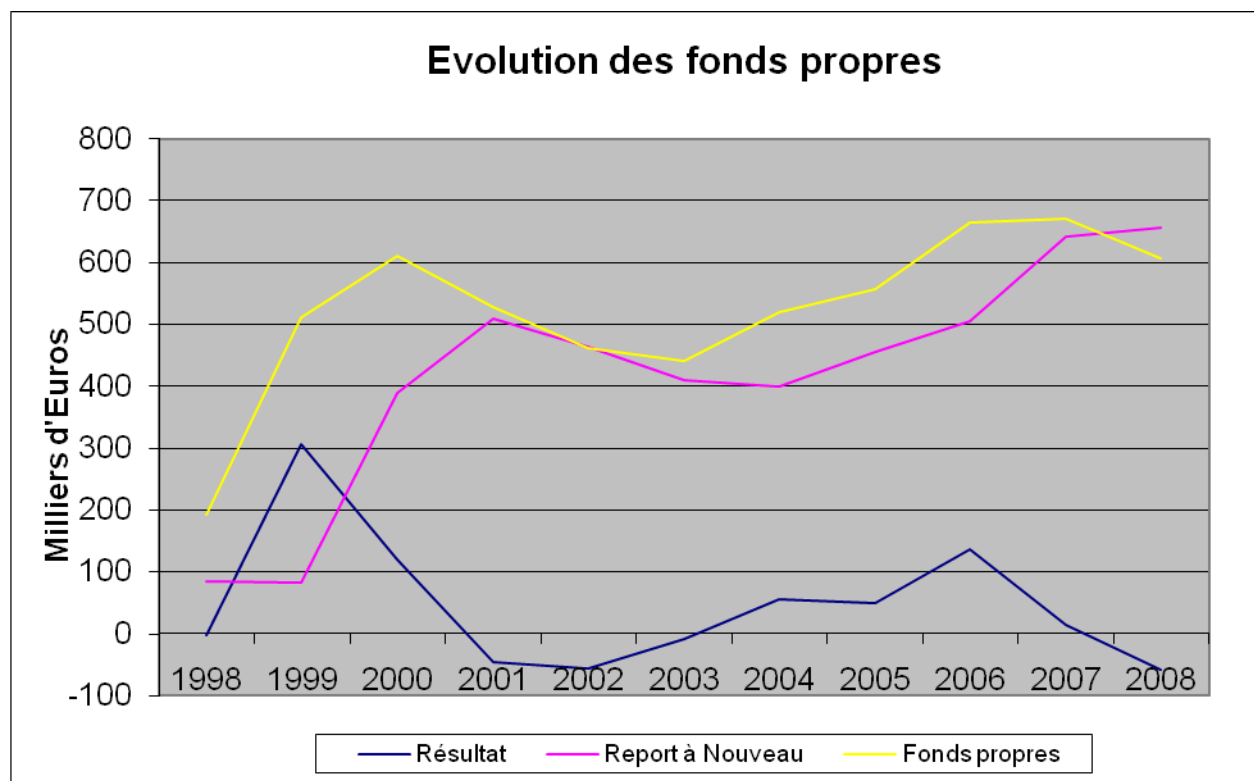
Il convient de rappeler que la quasi-totalité des engagements du Plan Bleu est pluriannuelle et que les comptes présentés ici ne reflètent qu'un exercice comptable isolé.

L'exercice 2008 se solde par une perte de 58.006,67€ contre un excédent de 14.917€ en 2007.

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à la clôture 2008 à 607.044€ contre 670.930€ à la clôture 2007. Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution desdits fonds propres, du résultat et du report à nouveau depuis 1998.

(source : comptabilité générale)



Subventions d'investissement

L'association a reçu trois subventions d'investissement depuis sa création, qui sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées, au prorata du montant de la subvention rapporté au prix de l'immobilisation. Les mouvements ayant eu lieu en 2008 sont repris ci-dessous :

Subvention	Subvention d'investissement				Quote-part virée à résultat			
	Montant brut au début de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice
Subvention PACA 1	71 047,61	6 940,10		64 107,51	71 047,61		6 940,10	64 107,51
Subvention PACA 2	22 284,60	7 856,37		14 428,23	17 934,24	1 709,94	7 856,37	11 787,81
Subvention MEDD 2004	33 866,08	334,88		33 531,20	24 557,97	4 169,29	334,88	28 392,38
TOTAL	127 198,29	15 131,34	0,00	112 066,95	113 539,81	5 879,23	15 131,34	104 287,71

(source : comptabilité générale)

Provisions

Provision pour indemnités de départ en retraite à la clôture : 10.210€

Fonds dédiés sur subventions reçues

Comme il est précisé plus avant, cette rubrique reflète la partie des subventions reçues par l'association destinée à couvrir des dépenses engagées et non décaissées relatives à des activités bien déterminées qui ne sont pas encore achevées à la clôture. Le montant des sommes ainsi « provisionnées » à la clôture de l'exercice 2008, est de 178.596€.

Dettes à court terme

Fournisseurs et assimilés :

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 146.591€.
(dont des factures non parvenues pour 1.483€)
S'ajoutent des charges à payer (évaluées) : 10.481€

Personnel :

Indemnité de stage à payer : 436€
Frais à rembourser : 1.086€
Provisions pour congés à payer : 22.292€
Provisions pour indemnités de précarité (contrats à durée déterminée) : 0 €
Provisions pour indemnités de DIF (droits individuels à la formation) : 6.859 €

Dettes fiscales et sociales :

Organismes sociaux : 76.873€
Charges sociales sur congés à payer : 12.272€
Charges sociales sur indemnités de précarité (contrats à durée déterminée) : 0€
Etat, impôts sur les sociétés (sur produits financiers) : 5.751€
Etat, taxe sur les salaires : 1.024€

Autres dettes :

Financeurs institutionnels : 20.538€
(source : comptabilité générale)

Bilan : actif

Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations sont ci-dessous résumés pour l'exercice 2008 :

	RAN au 01/01/2008	CUMULS 2008		
		Diminutions	Augmentations	Solde au 31/12/2008
205000	12 909,41	0,00	0,00	12 909,41
214500	14 357,75	0,00	0,00	14 357,75
215400	601,05	0,00	0,00	601,05
218100	25 574,74	0,00	0,00	25 574,74
218300	130 324,78	62 642,17	25 584,68	93 267,29
218400	105 519,92	0,00	0,00	105 519,92
27431000	11 680,00	0,00	0,00	11 680,00
27431001	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
274810	2 250,07	0,00	0,00	2 250,07
275101	30,00	0,00	0,00	30,00
Cumuls	303 247,72	62 642,17	33 084,68	273 690,23

(source : comptabilité générale)

Les mouvements des amortissements de l'exercice 2008 sont présentés ci-dessous :

	DAP except, 2008	Synthèse 2008			
		Cumul DAP 2008	RAN 01/01/08	Diminution des AMT 2008	Solde AMT 31/12/08
280500		2 497,11	5 573,93		8 071,04
281450		2 216,27	6 002,67		8 218,94
281500		0,00	601,05		601,05
281810		1 349,60	19 856,14		21 205,74
281830		17 795,18	107 741,00	62 642,17	62 894,01
281840		4 028,29	86 071,45		90 099,74
Cumuls	0,00	27 886,45	225 846,24	62 642,17	191 090,52

(source : comptabilité générale)

A la clôture, les immobilisations du Plan Bleu sont donc amorties à 76%.

Créances à court terme

Fournisseurs, acomptes, avoirs et avoirs à recevoir:	0€
Clients :	0€
Personnel :	
Avances accordées :	350€
Versements sur PEE à recouvrer :	0€
Créances fiscales et sociales :	
Etat :	188€
OPCAREG, indemnités de DIF à recevoir :	542€
Natixis, tickets restaurant en stock :	9.105€
Sécurité sociale, indemnités journalières à percevoir :	733€
MV4 prévoyance, indemnités journalières à recevoir :	2.907€
Autres créances :	
Financeurs institutionnels :	741.471€
Débiteurs divers :	0€
Charges constatées d'avance :	20.589€

(source : comptabilité générale)

Trésorerie

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2008 est d'un niveau correct, même si elle souffre du retard de paiement de certains partenaires et des charges exceptionnelles engagées à l'occasion du sinistre incendie. Ainsi, à la clôture 2008, le Plan Bleu disposait de 742.146€ contre 845.330€ à la clôture 2007.

Ci-dessous, sont détaillés les avoirs du Plan Bleu au 31 décembre 2008 :

-compte CRCA en Euros :	508.677€
-compte titres en Euros :	0€
-compte CRCA en dollars : l'équivalent de	229.140€

La caisse en euro présente un solde de 4.330€

La lecture de ce détail met en lumière les points suivants :

- Fin 2008, la trésorerie du Plan Bleu représente 3 mois de fonctionnement,
- Les délais de recouvrement des subventions étant très variables d'une époque à une autre, un niveau plus élevé de trésorerie est souhaitable pour faire face à de tels aléas,
- Un niveau accru de trésorerie permettrait en outre au Plan Bleu de se doter de la capacité d'avance nécessaire à la conduite de projets importants, ou d'évènements exceptionnels.

LE COMPTE DE RESULTAT : LES CHARGES

Les charges de personnel

L'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP) du Plan Bleu (références : durées contractuelles de travail) est de 15,98 en 2008 contre 16,23 pour 2007.

S'y ajoutent les personnels mis à disposition dont l'effectif en ETP pour 2008 est de 7,75 contre 4,33 en 2007.

Au total l'association a occupé en 2008 un nombre de 23,73 personnes en ETP contre 20,56 en 2007.

Ci-dessous, sont comparés les éléments des charges de personnel entre 2007 et 2008 :

Elément	2008	2007	Variation 2008/2007
Masse salariale	584 794	593 189	-1,42%
Personnel extérieur		25 015	-100,00%
Accueil des stagiaires	3 414	2 775	23,03%
Charges sociales	331 628	335 024	-1,01%
Tickets restaurant	13 590	16 319	-16,72%
Indemnités et avantages non soumis	77 544	64 154	20,87%
Abondement au PEE	2 300	6 900	-66,67%
Intérimaires			
Provisions	-41 918	5 860	-815,28%
Médecine et actions préventives	1 386	1 337	3,67%
Adaptation locaux et postes de travail			
Receptions	2 883	4 579	-37,04%
Autres charges	911	465	95,70%
Remboursements de salaire	-7 829	-3 210	143,92%
Ecart d'arrondi	3		
TOTAL	968 705	1 052 407	-7,95%

(source : comptabilité analytique)

Le taux de charges moyen est de 56,71%, toutes catégories confondues. Ce taux est particulièrement élevé car le Plan Bleu supporte la taxe sur les salaires. Celle-ci augmente le taux de charge de près de 13% par rapport aux sociétés soumises à la TVA (et donc exonérées de cette taxe sur les salaires).

Les dépenses de projets

Les charges directes d'activité se montent à 1.650.284€ en 2008 contre 1.812.606€ en 2007.

Les frais de fonctionnement atteignent cette année 183.648€ soient 7.739€ par collaborateur Equivalent Temps Plein contre 6.411€ en 2007 (+20%).

Cette augmentation s'explique par la montée en puissance de l'établissement de Marseille, dont les collaborateurs voyagent entre Sophia et Marseille. Par ailleurs, le poste « Energie » a cru de 30% entre 2007 et 2008, et le prix des fournitures de bureau a connu une croissance bien supérieure à l'inflation puisque les tarifs ont en général progressé de plus de 17% entre 2007 et 2008. Enfin l'arrivée de nouveaux collaborateurs a entraîné des coûts d'acquisition de

licences de logiciels, de matériels de bureau et informatiques non immobilisés, qui ont contribué à eux seuls à près de 30% de l'augmentation des charges de fonctionnement 2008 par rapport à 2007.

Soulignons enfin que les frais de fonctionnement 2008 restent inférieurs en valeur et en montant par collaborateur à ceux de 2003, et qu'ils ne représentent que 7% des ressources en espèces et nature de l'association.

	Désignation	2008	2007	2006	2005	2004	2003	Variation 2008/2003
Projets	Activités	703 114	788 085	825 339	1 046 069	563 413	556 100	26,44%
	Salaires (*)	947 170	1 024 521	901 708	936 495	886 131	836 834	13,18%
Fonctionnement	Charges diverses	162 113	103 930	105 363	104 337	123 060	162 190	-0,05%
	Salaires (*)	21 535	27 887	51 734	32 559	24 562	53 800	-59,97%
TOTAL		1 833 932	1 944 424	1 884 143	2 119 460	1 597 166	1 608 924	13,98%

(*) Il s'agit des salaires et charges liées détaillés en page précédente, soit un total de 968.705€ pour 2008.

(source : comptabilité analytique)

Les charges à caractère financier

Le compte de résultat est grevé d'une perte de change de 1.392€ contre 18.523€ en 2007, enregistrée sur les opérations en US\$ réalisées au cours de l'exercice.

Compte tenu du cours du dollar à la clôture, il a été constitué une provision pour risque de change sur les avoirs détenus dans cette devise pour un montant 4.135€.

(source : comptabilité générale)

Les charges exceptionnelles

Elles sont en 2008 de 71.295€ contre 1.055€ en 2007 et se décomposent ainsi:

- Charges sur exercices antérieurs non connues à la clôture : 7.774€
- Charges directes du sinistre incendie : 58.029€
- Dotation exceptionnelles aux amortissements sur immobilisations : 5.491€

(source : comptabilité générale)

LE COMPTE DE RESULTAT : LES PRODUITS

Le total des produits d'exploitation 2008 s'élève à 1.790.635€ dont 1.776.546€ de contributions en espèces contre 1.987.093€ dont 1.973.502€ de contributions directes en espèces pour l'exercice 2007.

Compte tenu de la méthode de comptabilisation des produits, cette baisse des produits comptabilisés est directement liée à la baisse des charges d'activité, elle-même étant pour l'essentiel la conséquence du sinistre incendie qui a stoppé puis fortement ralenti la production pendant plusieurs semaines.

Les contributions en espèces

D'un total de 1.776.546€, ces subventions sont allouées et utilisées conformément aux conventions et programmes convenus avec les différents financeurs, ainsi qu'il suit :

Programme des Nations Unies pour l'Environnement Plan d'Action pour la Méditerranée

Les activités réalisées dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) ont été conduites selon le programme d'actions inscrit au biennium 2008-2009, en tenant compte des recommandations édictées lors de la réunion des Parties Contractantes de Portoroz.

Au total la subvention en provenance du PAM s'établit à 702.098€ en 2008. Le budget correspondant a été exécuté à 100%.

Commission européenne / ADETEF – Medstat 2 lot 2

Le Plan Bleu est entré dans un consortium dont le chef de file est le GIP ADETEF. Ce consortium est attributaire d'un marché passé par la Commission Européenne dans le cadre du projet Medstat. Le Plan Bleu fournit au consortium son expertise dans les domaines de l'environnement, du transport, et de l'énergie. Ce projet, entamé début 2007, doit se poursuivre jusqu'en 2009.

Les subventions reçues à ce titre en 2008 par le Plan Bleu s'élèvent à 171.570€.

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2007-2009, le MEDDAT a contribué cette année au financement de quatre grandes catégories d'activités : Gestion de l'eau, communication et valorisation des travaux, changement climatique, et fonctionnement du Plan Bleu.

Le total des subventions accordées en 2008 s'élève à 265.000 € (Direction de l'Eau et Service des Affaires Internationales), compte tenu d'un avenant ayant prévu une dotation complémentaire à celle qui était initialement prévue.

La partie non consommée de l'exercice 2007 est venue s'ajouter à ces fonds.

Le bilan financier de l'exécution de la CPO pour 2008 concernant chacune des activités prévues à la CPO est le suivant :

Activité financée	Ligne budgétaire	Solde budget 2007	Budget 2008	Dépenses 2008	Subvention 2008 à décaisser en 2009	% de réalisation 2008
	Libellé					
Stratégies et outils de développement durable dans le domaine de l'eau	Personnel		46 495	46 495	0	100,00%
	activités	18 161	48 505	62 251	4 414	93,38%
Centre documentaire, communication externe et institutionnelle	Com externe et valorisation des produits		56 873	56 873	0	100,00%
	Gestion du site web et du fonds documentaire	0	8 127	8 127	0	100,00%
Changement climatique	Activités		30 000	30 000	0	100,00%
Frais de fonctionnement	Personnel		21 535	21 535	0	100,00%
	autres frais généraux		53 465	53 465	0	100,00%
CUMULS		18 161	265 000	278 746	4 414	98%

(Source : comptabilité analytique)

Le solde de la dotation 2008 relative à l'activité eau est d'ores et déjà engagé pour financer des études nationales et des ateliers d'experts.

En outre, depuis janvier 2008, le MEDDAT met à disposition du Plan Bleu un chargé de mission spécialisé dans le domaine des transports.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La principale contribution du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche au fonctionnement du Plan Bleu est la mise à disposition de quatre fonctionnaires de haut niveau.

En outre, comme indiqué précédemment, le MAP soutient l'activité « Rural » du Plan Bleu.

Le total des subventions en espèces accordées à ce titre en 2008 s'élève à 30.000€.

Global Water Partnership

En 2008, le partenariat avec le Global Water Partnership a été renouvelé.

Une subvention de 10.000 US\$ (7.402€) a été reçue par le Plan Bleu, en cofinancement de ses activités dans le domaine de l'eau.

ADEME

Une convention a été établie entre l'ADEME et le Plan Bleu en 2007. L'ADEME soutient ainsi l'activité « Changement climatique et énergie ». Elle a accordé une subvention de 30.000€ pour ce projet dont un solde de 20.662€ a été consommé au cours de l'exercice 2008.

En outre l'ADEME a participé au financement du séminaire sur le changement climatique organisé en octobre 2008 à Marseille, à hauteur de 24.000€.

Institut Agronomique Méditerranéen de Bari - SWAP

Un partenariat signé entre l'IAMB et le Plan Bleu prévoit la collaboration du Plan Bleu dans le cadre d'un projet Européen nommé SWAP, qui a trait aux indicateurs de développement durable sur l'eau.

Ce projet, qui a démarré techniquement en 2008, a été financé à hauteur de 9.405€ en 2008.

BEI - FEMIP

Le FEMIP a accordé un soutien au Plan Bleu pour les années 2008 à 2010.

Dans le cadre de cet accord, le Plan Bleu a reçu un montant de 55.514€ pour l'exercice 2008.

Banque Mondiale

La Banque Mondiale a engagé en 2007 avec le Plan Bleu un programme d'études sur la mobilité urbaine, qui prendra fin début 2009. Le financement total de 80.000 US\$ a été consommé en 2008 pour 15.155€.

Banque Européenne d'Investissement

La BEI contribue à l'activité « Changements climatiques » menée par le Plan Bleu. Une subvention de 180.000€ lui a été accordée pour mener une étude spécifique conduite entre 2007 et 2008. Au titre de l'exercice 2008, le financement de ce projet est constaté pour 35.003€.

En outre, la BEI a accordé une subvention de 20.000€ à l'association en participation au financement du séminaire « tourisme » organisé en 2008.

Agence Française de Développement

L'AFD finance les études « Mobilité Urbaine » pilotées par le Plan Bleu. A ce titre elle a accordé une subvention de 90.000€ au Plan Bleu dont 33.820€ ont été engagés en 2008.

En 2008, elle a alloué un budget de 120.000€ pour contribuer aux travaux menés sur les activités « Transport » et « Energie », dont 58.865€ ont été consommés en 2008.

En association avec son homologue espagnole l'AECID, l'AFD a signé avec le Plan Bleu un accord tripartite visant à constituer un fond commun de soutien au Plan Bleu, pour la période 2008-2010, dans des domaines à définir annuellement, à hauteur de 250.000€ par an et par contributeur. En 2008, ce fond a été engagé pour 93.487€ pour la part financée par l'AFD.

Elle met enfin à disposition du Plan Bleu un expert pour une durée renouvelable de trois ans, depuis septembre 2008.

F F E M

Ce partenaire soutient les travaux du Plan Bleu relatifs aux écosystèmes marins. Une subvention de 195 000€ lui a été octroyée, dont 29.485€ ont été consommés en 2008.

Principauté de Monaco

La Principauté de Monaco apporte son soutien financier aux activités du Plan Bleu. En 2008, la subvention allouée s'élève à 25.000€.

VEOLIA Environnement

Un partenariat a été signé avec VEOLIA, qui met notamment à disposition du Plan Bleu un expert dans le domaine de la gestion des déchets.

VEOLIA apporte en outre un financement pluriannuel en espèces sur cette même activité ainsi que sur les travaux menés sur le thème de la mobilité urbaine.

Enfin VEOLIA a contribué au séminaire sur le changement climatique qui s'est tenu à Marseille en octobre 2008.

Au total, les subventions en espèces de VEOLIA s'élèvent pour 2008 à 39.881€

AECID - Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement

Ainsi qu'il a déjà été indiqué précédemment, l'AECID est partenaire du Plan Bleu aux termes de l'accord tripartite signé avec l'AFD, instituant un fond alimenté annuellement pour soutenir le Plan Bleu dans les domaines qui sont redéfinis chaque année. L'AECID y contribue à raison de 250.000€ par an. Pour des raisons techniques, ces fonds transitent par le PNUE et subissent un prélèvement pour frais de gestion, et ne parviennent au Plan Bleu que pour un montant net de 221.239€. En 2008, ces fonds ont été employés pour 118.911€.

Conseil régional PACA

Le Conseil Régional PACA a contribué au financement de l'organisation des séminaires « tourisme » et « changement climatique » qui se sont tenus en 2008, pour 8.000€ et 15.000€

Les contributions en nature

Aux contributions en espèces s'ajoutent des contributions en nature.

Les contributions en nature reçus en 2008 s'élèvent au total à 717.141 alors qu'elles étaient de 498.537€ en 2007. Ci-dessous le compte de résultat des financements en nature pour l'année 2008 :

Emplois				Ressources			
Projet		Nature de charge	Montant	Contributeur	Nature de l'aide	Nb Mois	Montant
0000	Administration et activités diverses	Personnel	330 000	Etat, Ministère de l'agriculture	Personnel mis à disposition		
		Loyer	110 150				
3100	Transports	Personnel	80 000				
4000	Chgt globaux	Personnel	70 000				
		Location de salle	5 000		HL Thibault	12	110 000
					G Thivet	12	70 000
					L Dassonville	12	110 000
					P Miran	12	70 000
3200	Eau	Personnel	81 991				
1300	Déchets	Personnel	40 000	Etat, Ministère de l'environnement	P Vallouis	12	80 000
				Conseil général 06	Locaux mis à disposition	12	95 150
				Agence Française de développement	P Icard	12	110 000
				VEOLIA Environnement	O Keserue	9	40 000
				Royaume du Maroc	M Blinda	12	11 991
				Région PACA	Salles de réception mise à dispo	0,2	5 000
				Mairie de Marseille	Locaux mis à disposition	12	15 000
TOTAL des emplois			717 141	TOTAL des contributions en nature			717 141

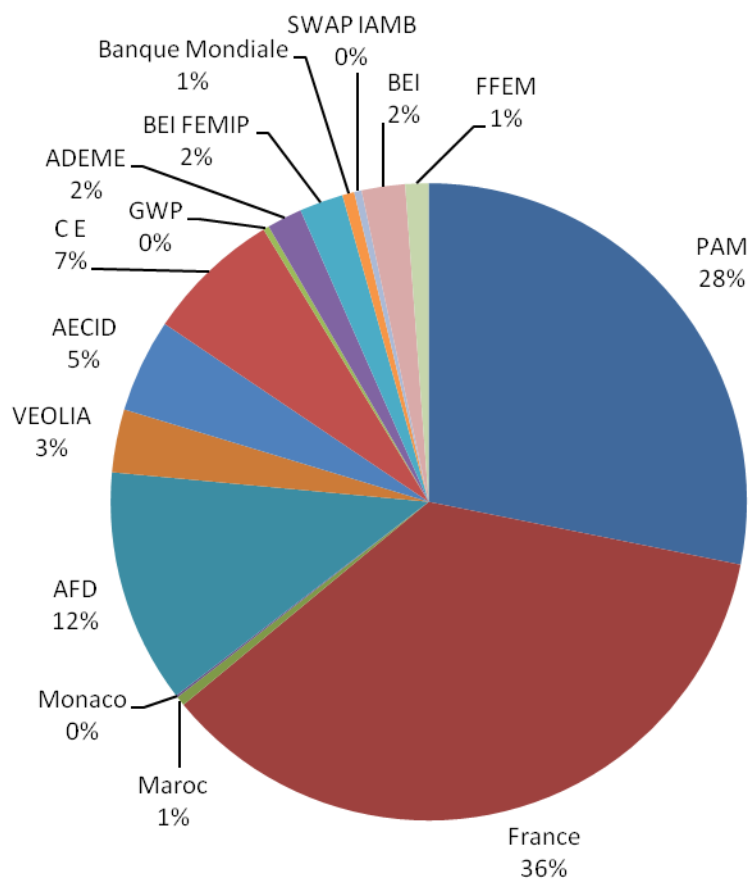
(Calcul extra comptable)

L'évaluation des contributions en nature repose sur les éléments contractuels quand les contrats font référence à des coûts (bail de mise à disposition gratuite des locaux, notamment).

Concernant le coût des personnels mis à disposition, les chiffres figurant sur les bulletins de traitement sont retenus. La répartition des emplois repose sur l'affectation des fonctionnaires aux différents projets auxquels ils concourent au Plan Bleu.

Répartition des contributions en espèces et nature

Comme il ressort des détails exposés ci-dessus, le total des contributions en espèces et en nature est de 2.493.687€ (rappel 2007 : 2.472.039€), dont l'origine est ainsi répartie :



Les principaux financements du Plan Bleu en 2008 (en espèces et nature cumulés) proviennent donc :

- de la France (Etat & collectivités locales), pour 36%
- du PAM pour 28%
- de l'AFD pour 12%
- de la commission européenne pour 7%
- de l'AECID pour 5%
- de VEOLIA pour 3%
- de la BEI pour 2%
- du FEMIP pour 2%
- de l'ADEME pour 2%.

Les contributions bénévoles

Le Plan Bleu bénéficie de la collaboration bénévole de membres de son bureau, qui participent à la gestion et à l'administration de l'association, et qui apportent leur contribution, chacun dans leur spécialité. Ces contributions sont calculées au temps passé, valorisé au montant moyen de la rémunération des experts court-terme dans les organisations internationales, soient 400€ / jour. Les emplois et ressources de ces contributions volontaires et bénévoles se répartissent comme suit :

Emplois			Ressources	
Projet		Montant	Contributeur	Montant
9600	Représentation institutionnelle	26 000	CHABASON Lucien	26 000
0000	Administration et gestion	26 000	ENNABLI Mohamed	10 000
1200	Rural et forêts	12 000	MARGAT Jean	28 000
3200	Eau	24 000	de MONTGOLFIER Jean	20 000
	Autres	6 000	GLASS Bernard	10 000
TOTAL des emplois		94 000	Total des contributions	94 000

(Calcul extra comptable)

Au total, le Plan Bleu dispose de 2.587.687€ de contributions de toutes natures pour conduire son action.

Les produits à caractère financier

En 2008, le Plan Bleu a enregistré 41.876€ de produits financiers, à comparer aux 33.587€ de l'année 2007, répartis comme suit :

- 19.204€ de produits de placement à terme des avoirs en devise et euro (16.200€ en 2007),
- 4.758€ de plus-values de cession de valeurs mobilières de placement (2.865€ en 2007),
- 1.249€ de gains de change sur ventes de devise (605€ en 2007),
- 4€ de produits financiers divers.

Par ailleurs il a été procédé à une reprise de provision pour risque de perte de change sur les avoirs détenus en US\$, pour un montant 16.664€

Le résultat financier 2008 est donc positif de 36.349€ alors qu'il était négatif de 1.603€ en 2007. C'est donc un bon résultat qui ne se reproduira pas en 2009, le contexte économique ne favorisant plus la rémunération des dépôts à terme.

Les produits exceptionnels

Le Plan Bleu enregistre en 2008 des produits exceptionnels d'un total de 61.806€ contre 15.224€ en 2007, comprenant :

- 55.926€ de produits sur exercices antérieurs (principalement des dettes non réclamées et frappées de la prescription décennale),
- 5.879€ de part de subvention d'investissement virée au résultat.

Au total, le résultat exceptionnel 2008 est négatif de 9.490€ (contre +14.169€ en 2007).

Autres éléments d'appréciation de la situation

La faiblesse du Plan Bleu repose sur la difficulté qu'il a à mobiliser des fonds sur plusieurs années. Si l'on excepte le cas du budget du PAM qui est établi pour deux années, ou celui de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée en général pour 3 ans, mais sans garantie de montant, les dirigeants de l'association doivent se mobiliser chaque année pour assurer l'équilibre budgétaire de la structure qui a des charges incompressibles, et emploie à titre permanent près de 14 salariés.

Cette situation est d'autant plus sensible que le budget du PAM reste constant en valeur absolue depuis 2004 et au total, la part relative des financements pluriannuels n'a cessé de baisser depuis des années. Autre élément à prendre en considération ; la plupart des financements obtenus ne prévoient pas ou peu la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement du centre, ni la prise en charge de la rémunération des experts du Plan Bleu qui conduisent les projets.

Cette situation générale nuit à la programmation à long terme des activités du Plan Bleu, et pose le problème de la responsabilité sociétale de l'association à l'égard de ses collaborateurs.

Compte tenu de cette situation, la direction du Plan Bleu s'est attachée à conclure des partenariats visant à soutenir sur plusieurs années les activités du Plan Bleu, en combinant financement en nature et en espèces, et en intégrant la prise en charge des divers coûts exposés plus haut.

De ces démarches il résulte qu'à la clôture 2008, le Plan Bleu sait pouvoir compter jusqu'en 2010 sur les concours pluriannuels suivants :

- AFD : 250.000€ / an et un collaborateur mis à disposition,
- AECID : 250.000€ / an
- FEMIP : 850.000 € pour 36 mois

Sans garantir la totalité du budget de l'association, ces accords permettent d'opérer une meilleure planification des travaux et atténuent la fragilité de la structure constamment soulignée dans ses rapports financiers jusqu'alors.

Conclusion

Les fonds propres du Plan Bleu lui ont permis de faire face au sinistre de novembre 2008, preuve qu'il importe de maintenir l'objectif d'une gestion rigoureuse et prévoyante.

Aujourd'hui, ces fonds propres lui assurent une avance d'environ 3 mois de fonctionnement, ce qui est peu au regard des risques qu'il doit prévenir : les délais aléatoires d'encaissement des subventions, la variabilité de ses financements et les risques civils et juridiques inhérents à la vie de toute structure responsable d'une vingtaine de salariés et collaborateurs.

Ajoutons que les disponibilités du Plan Bleu généraient depuis plusieurs années des produits financiers non négligeables puisqu'ils assuraient 15% de ses frais de fonctionnement. Or ces produits n'auront plus cours au moins en 2009, ce qui impose de trouver d'autres sources de financement des frais de structure.

ANNEXES

Compte de résultat par projets

Liste du personnel

COMPTE DE RESULTAT PAR PROJETS

(issu de la comptabilité analytique)

Charges					Produits						
Code financier	Nature de la charge	2008		2007		Code financier	Origine du financement	2008		2007	
		Charges de personnel	Activités	Charges de personnel	Activités			Affectés activités et personnel	co nsacrés aux frais de fonctionnement	Affectés activités et personnel	co nsacrés aux frais de fonctionnement
0110	Charges Projet COM RED					7000	Convention CE/DG1b (Excédent sur Subv 2004)				
1000	Charges Projets PNUE/PAM Biennum	492 833	159 266	530 551	364 915	1000	Convention PNUE/PAM selon project document	652 099	50 000	895 466	50 750
1005	Charges Projet PNUE/PAM SMDD/CMDD			7 582	7 418	1000	Convention PNUE/PAM selon MoU SMDD			15 000	
1010	Charges Projet PNUE/SMAP MoU Com RED			36 352	63 865	1010	Convention (MoU) PAM/SMAP			100 217	
1012	Charges Projet PNUE/PAM MoU Monaco Atelier Energie				2 189	1012	MoU Unité de coordination PAM Athènes			2 189	
1500	Charges Projet Silva Med		12 554	7 043	25	1500	Convention MAP	12 554		7 068	
1600	Charges Projet Silva Med			20 452		1600	Convention FAO			20 452	
2100	Charges Projet CE/DG1b Rapport Env. Dévlpmnt (RED)					2100	Convention CE/DG1b Rapport Env. Dévlpmnt (RED)				
2510	Charges Projets BEI		50 712	61 624	83 374	6060	Convention BEI	50 712	4 291	144 997	
2511	Charges Projet Banque Mondiale		15 155			2711	Convention Banque Mondiale	15 155			
2512	Charges Projet BEI FEMIP	7 032	42 556			2512	Convention BEI FEMIP	49 588	5 926		
3200	Charges Projet MEDSTAT 2					3200	Convention MEDSTAT 2				
4000	Charges Projet Points focaux (CAR PAP)					4000	Convention CAR-PAP Points focaux				
4010	Charges Projet Points focaux (CAR TDE)					4000	Convention CAR-TDE Points focaux				
4010	Charges Projet Atelier indicateurs (CAR TDE)					4000	Convention CAR-TDE Atelier indicateurs				
5505	Charges Projet Conseil Régional PACA		16 301			5505	Convention Conseil régional PACA	16 301	1 000		
6010	Charges Projet MEDSTAT 2-lot 2 ADETEF	141 006		154 885		3200	Convention MEDSTAT 2 lot 2 ADETEF	171 570		252 475	
6020	Charges Projet Energie ADEME		44 662	8 400	20 635	3200	Convention ADEME	44 662		29 035	1 500
6030	Charges Projet SWAP (IDD eau)	3 603	3 801	2 900	398	6030	Convention IAMB	7 404	2 001	3 298	550
6040	Charges Projet Eau UE-IME			42 120	35 000	6040	Convention UE-IME			77 120	
6050	Charges projet AFD		92 685		35 308	6050	Convention AFD	92 685		35 308	
6055	Charges projet FFEM	25 533	3 952			6055	Convention FFEM	29 485			
6060	Charges Atelier Eau Saragoza				30 000	6060	Convention Expo Saragoza			30 000	
6070	Charges projet VEOLIA	29 501	10 380			6070	Convention VEOLIA	39 881			
6075	Charges Projet Eau Agence de l'Eau					6075	Convention Agence de l'eau				
6100	Charges Projet GWP		7 402		7 910	6100	Convention GWP	7 402		7 910	
6500	Charges Projet MEDD/ CPO (Conv. Pluri.. d'Obj.)	46 495	157 251	77 015	59 335	6500	Convention MEDD/ CPO (Conv. Pluri.. d'Obj.)	203 746		136 350	47 113
6505	Charges Projet développement rural	18 317	8 935		37 446	1500	Convention MAP	27 252	2 748	37 446	
6510	Charges projet Monaco		2 688		6 312	6510	Convention Principauté de Monaco	2 688		6 312	1 000
6600	Charges Energie Etat italien			16 517	20 683	6600	Convention état italien			37 200	2 800
6705	Charges du trust fund AECID	118 911				6705	Versements sur trust fund AECID/AFD	118 911			
6706	Charges du trust fund AFD	40 554	52 934			6706	Versements sur trust fund AFD	93 487			
7000	Dépenses de développement et communication		21 881		13 272	7000	Reprise solde subventions ex, antérieurs			5 031	
7000	Dépenses de projets non financées (non éligibles ou hors budget)	23 385		59 080		7000	Produits des activités accessoires				
7000	Dépenses de fonctionnement (centre d'analyse)	21 535	162 113	27 887	103 930	6500	Subvention de Fonctionnement/France (MEDD CPO)	21 535	53 465		27 887
7000	Dotation aux amortissements		27 886		18 443	7000	Quote part de subvention d'équipement virée à résultat		5 879		7 718
7000	Autres charges (résultat exceptionnel négatif, charges diverses)	57 442				7000	Autres produits (résultat exceptionnel positif, pdts divers)	55 833		5 106	
7000	Charges financières	11 278		18 523		7000	Produits financiers (après IS à 24%)	41 876		25 672	
7000	Mouvements sur provisions (excédent de dotation)	7 603		16 664		7000	Mouvements sur provisions (excédent de reprise)				
7000	Ecarts de gestion (écart négatif)					7000	Ecarts de gestion (écart positif)				
	Excédent de l'exercice			14 917			Perte de l'exercice	58 007			
	TOTAL des CHARGES	1 938 141		2 012 971			TOTAL des PRODUITS	1 938 141		2 012 971	

Personnel présent au 31/12/2008

Nom	Fonction	Statut
Henri-Luc THIBAUT	Directeur Tél. : +33 (0)4 92 38 71 30	Màd
Unité thématique		
Pierre ICARD	Responsable de l'Unité Tél. : +33 (0)4 92 38 86 19	Màd
Anaï MANGOS	Ecosystèmes marins Tél. : +33 (0)4 92 38 86 13	Salariée
Oliver KESERUE	Déchets Tél. : +33 (0)4 92 38 51 62	Màd
Florence PINTUS	Espace rural Tél. : +33 (0)4 92 38 71 42	Salariée
Gaëlle THIVET	Eau Tél. : +33 (0)4 92 38 71 37	Màd
Mohammed BLINDA	Eau et indicateurs Tél. : +33 (0)4 92 38 71 49	Màd
Elisabeth COUDERT	Tourisme Tél. : +33 (0)4 92 38 71 34	Salariée
Philippe VALLOUIS	Transport Tél. : +33 (0)4 92 38 71 41	Màd
Unité stratégique		
Luc DASSONVILLE	Responsable de l'Unité Tél. : +33 (0)4 92 38 86 12	Màd
Patrice MIRAN	Changements globaux Tél. : +33 (0)4 92 38 71 40	Màd
Abdelaziz BOURAHILA	Coopération statistique Tél. : +33 (0)4 92 38 71 45	Salarié
Cécile RODDIER-QUEFELEC	Coopération statistique Tél. : +33 (0)4 92 38 71 35	Salariée
Jean-Pierre GIRAUD	Indicateurs et SIMEDD Tél. : +33 (0)4 92 38 71 44	Salariée
Unité Administrative, Financière et d'Appui		
Loïc FIQUET	Responsable de l'Unité Tél. : +33 (0)4 92 38 71 36	Salarié
Isabelle JÖHR	Assistante de direction Tél. : +33 (0)4 92 38 71 39	Salariée
Hélène ROUSSEAUX	Documentaliste Webmaster Tél. : +33 (0)4 92 38 71 47	Salariée
Pascal BELLEC	SIG, Informatique et PAO Tél. : +33 (0)4 92 38 71 48	Salarié
Christiane BOURDEAU	Secrétaire bilingue Tél. : +33 (0)4 92 38 71 30	Salariée
Sandra DULBECCO	Secrétaire bilingue Tél. : +33 (0)4 92 38 71 32	Salariée